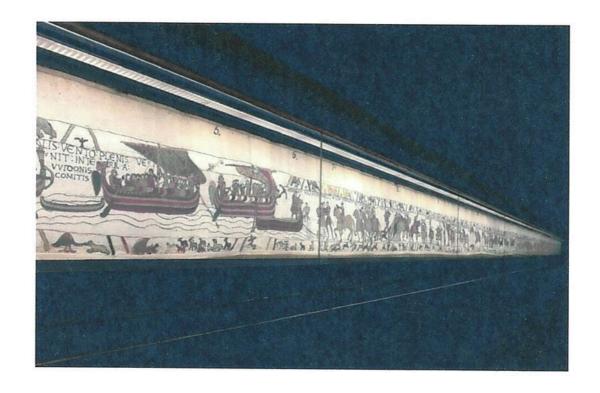
ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE RELATIVE A LA MODIFICATION DU PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) DU SITE PATRIMONIAL DE BAYEUX



Arrêté Préfectoral du 21 Juillet 2020

Enquête réalisée du 24/08/2020 au 7/09/2020 inclus

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
PREFECTURE DU CALVADOS

- 2 OCT. 2020

Pierre MICHEL

SOMMAIRE GENERAL

CHAPITRE 1 – RAPPORT D'ENQUÊTE

1 - OBJET DE L'ENQUÊTE	3
1.1 Préambule	3
1.2 Présentation du projet	3
1.3 Contexte réglementaire	4
2 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE	4
2.1 Organisation administrative de l'enquête	4
2.2 Préalables au démarrage de l'enquête	5
2.3 Publicité et information du public	5
2.3.1 Par annonces légales	5
2.3.2 Par voie d'affichage	5
2.3.3 Par les médias	5
2.4 Dossier d'enquête	6
2.4.1 Avis des Personnes Publiques Associées	7
2.5 Déroulement de l'enquête	8
2.6 Clôture de l'enquête	9
2.7 Communication au demandeur des observations recueillies	9
3- ANALYSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES	9
3.1 Analyse quantitative	9
3.2 Analyse qualitative des observations recueillies	9
4 -TRANSMISSION DU RAPPORT D'ENQUÊTE	9
CHAPITRE 2 – CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	10-11-12
CHAPITRE 3 - ANNEXES	13

1 - OBJET DE L'ENQUÊTE

1.1 Préambule

La présente enquête est effectuée à la demande de Monsieur le préfet du Calvados, suivant l'arrêté du 21 juillet 2020 prescrivant l'enquête publique relative à la modification du règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PMSV) du site patrimonial remarquable de Bayeux.

Le projet de PSMV modifié est soumis à enquête publique par le Préfet. Ce dernier saisit le président du tribunal administratif qui désigne le commissaire enquêteur et ouvre l'enquête publique en mairie.

1.2 Présentation du projet

La ville de Bayeux dispose d'un secteur sauvegardé, créé et délimité dès le 15 décembre 1971 et dont le plan de sauvegarde et de mise en valeur a été approuvé par décret ministériel en date du 8 juillet 1987 la dernière modification de ce plan remonte au 5 décembre 2011. Ce document d'urbanisme comprend un document graphique, répertoriant l'ensemble des bâtiments du secteur sauvegardé en fonction de leur intérêt patrimonial ou architectural, et un règlement de construction.

La présente enquête repose sur les avis de la commission locale du site patrimonial remarquable de Bayeux en date des 28 février, 28 juin et 13 septembre 2019.

Les modifications proposées s'articulent autour de deux axes :

- Projet de restructuration et d'extension du musée de la Tapisserie de Bayeux
- Corrections des documents graphiques et règlements écrits existants :

Quatre points sont retenus pour la correction de ces documents :

- Mise à jour après les réalisations de l'hôpital et de l'extension du musée d'art et d'histoire de Bayeux.
- Requalification d'un emplacement réservé que la commune ne souhaite pas maintenir.
- Requalification d'éléments bâtis ou non bâtis.
- Précisions des règles écrites et plus particulièrement celles relatives au stationnement.

1.3 Contexte réglementaire :

La modification du PSMV approuvée doit répondre aux conditions de fond et de forme prévues aux articles L.313-1 et R.313-11 et suivants du code de l'urbanisme.

Ainsi que les articles L 123-1 et suivants du code de l'Environnement

Cette modification est soumise à Enquête publique.

Il n'y a pas de concertation obligatoire dans le cadre d'une procédure de modification.

Le projet de révision du PSMV de Bayeux n'est pas soumis à évaluation environnementale.

2 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1 Organisation administrative de l'enquête

Par décision en date du 23 mars 2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen, j'ai été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique relative à « la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable de la ville de Bayeux. » (cf. Annexe 1).

Initialement l'enquête était programmée entre le 4 mai 2020 et le 19 mai 2020 ; compte tenu des mesures nécessaires de protection qui ont été retenues et mises en œuvre pour limiter la propagation du COVID 19 elle n'a pu se réaliser pendant cette période. Aussi, le rapport de présentation relatif à cette modification m'a été communiqué par courrier le 28 mai 2020 dès que les services de la préfecture ont repris contact avec moi pour l'organisation de l'enquête.

Suite à l'examen de ce document, je me suis entretenu avec Madame LEGRAND du Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement (BEA) de la préfecture du Calvados pour définir les modalités de l'enquête et plus particulièrement :

- les dates de début et de fin d'enquête.
- les dates et heures de permanence en mairie de Bayeux.

Madame LEGRAND m'a confirmé que le service auquel elle été rattachée s'occupait de la publicité à paraître dans deux journaux locaux, à savoir « Ouest France » et « La Renaissance du Bessin ».

A cette occasion je suis également convenus d'un rendez-vous pour examiner le dossier avec Monsieur LAPRIE SANTENAC architecte des Bâtiments de France. Cette rencontre très enrichissante et documentée a eu lieu à Caen le 30 juillet 2020.

L'Arrêté en date du 21 juillet 2020 de Monsieur le préfet du Calvados a fixé les modalités d'enquête (cf. Annexe 2). En particulier : les dates de l'enquête (du lundi 24août 2020 à 9h30 au 7 septembre 2020 à 17h00 soit 15 jours d'enquête, les dates des permanences, la publicité relative à l'enquête tant au niveau de la presse que l'affichage en la mairie concernée, et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

2.2 Préalables au démarrage de l'enquête

Le 17 Août 2020 j'ai rencontré M VERNET Conservateur au musée de la Tapisserie de Bayeux ainsi que M QUONIAM du service urbanisme de la ville de Bayeux.

A cette occasion, nous avons été amenés :

- à vérifier la similitude de nos dossiers et de celui présenté au public.
- à mettre au point les détails de l'organisation de l'enquête.
- à examiner les différents aspects du dossier pouvant susciter les réactions du public.
- à parapher chaque page du registre.

A l'issue de cette rencontre j'ai procédé à une visite du secteur concerné.

2.3 Publicité et information du public

2.3.1 Par annonces légales :

Ces annonces ont été faites avec indication de la durée de l'enquête et horaires des permanences dans deux journaux locaux conformément à la loi à savoir :

Les 7/08/20 et 24/08/20 pour Ouest France et La Renaissance du Bessin

2.3.2 Par voie d'affichage :

En amont de la première permanence du 24 août 2020, j'ai constaté la présence d'affichage de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique sur les divers panneaux réservés à cet effet : en mairie à l'intercommunalité et dans les lieux proches du projet.

2.3.3 Par les médias

Avec l'Assistance de Monsieur QUONIAM, nous avons demandé au service communication de la mairie de bien vouloir mettre un lien du site de Bayeux vers le site de la préfecture pour accéder au dossier. Ce qui semble-t-il n'a pas été réalisé.

En dehors des publications règlementaires on notera toutefois que la publicité autour de l'enquête s'est réduite au stricte minimum !

Commentaires et avis du Commissaire Enquêteur concernant l'information du public :

L'information sur l'enquête a été faite par les différents moyens prévus par la réglementation même si celle-ci a été réduite au stricte minimum.

Le surplus de 4 affiches retrouvées dans le dossier mis à la disposition du public indique un certain laxisme de la part des services municipaux pour la publicité nécessaire à faire sur le site du projet.

De même l'information demandée avec insistance par le Commissaire Enquêteur dans les différents médias communaux et intercommunaux n'a pas été prise en compte (rien dans les bulletins municipaux, la presse locale (en dehors des annonces légales) ou sur les sites internet).

2.4 Dossier d'enquête

Durant toute la durée de l'enquête, un dossier a été laissé à la disposition du public en mairie de BAYEUX et également consultable sur le site de la préfecture du Calvados ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public en préfecture du Calvados -BEA.

Ce dossier comprenait:

- Le Dossier de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de la ville de Bayeux
 - L'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique
- 8 affiches au format réglementaire destinée à être placée sur les lieux concernés par l'enquête seules 4 d'entre elles ont été affichées.
 - 1 certificat d'affichage
- Les comptes rendus de la commission locale du site remarquable de BAYEUX des 28 fevrier 2019,28 juin 2019 et 13 septembre 2019
- Le règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur révisé édition
 2007.
- Un registre d'enquête d'une contenance de 23 pages numérotées de 1 à
 23, ouvert pour recevoir les observations du public et paraphé par mes soins.

2.4.1 Avis des Personnes Publiques Associées

Dans le cadre de la consultation pour Avis des Personnes Publiques Associées, à l'ouverture de l'enquête, ont été incluses au dossier, les réponses parvenues en provenance des différents organismes contactés qui sont analysées ci-après :

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Emet un avis favorable au projet de PLU sans remarque particulière

Commentaires et avis du Commissaire Enquêteur sur les observations de la Chambre des métiers :

Dont acte

Architecte des Bâtiments de France

Les modifications proposées tiennent compte du diagnostic de la qualité et de l'état des espaces publics contigus au projet, de l'étude historique de l'évolution du site de l'ancien séminaire, de l'analyse des dispositions réglementaires applicables.

Ces modification sont ponctuelles, pour ce qui concerne le bâti elles sont plus protectrice qu'initialement, pour les secteurs non bâti, elles maintiennent le caractère végétal et minéral des lieux concernés.

Commentaires et avis du Commissaire Enquêteur sur les observations de l'architecte des bâtiments de France :

Dans la mesure ou l'architecte des bâtiments de France est le rédacteur du dossier de présentation du projet il lui est particulièrement difficile de présenter un argumentaire allant à l'encontre de son exposé

Ceci étant l'ensemble de ses remarques sont cohérentes et le dossier particulièrement bien détaillé.

Peut-être manque-t-il d'un court historique sur la tapisserie et les raisons pour lesquelles elle se retrouve à cet endroit.

Les avis de la Région Normandie,, du conseil départemental du Calvados, de la commune de Bayeux, de la chambre de commerce et de l'industrie Caen-Normandie, de la chambre d'agriculture du Calvados, de la direction départementale des territoire et de la mer du Calvados et de la direction générale de l'environnement, de l'Aménagement et du logement de Normandie n'ayant pas été donnés et la consultation des PPA s'achevant le 16 juillet 2020, ces avis sont réputés favorables.

2.5 Déroulement de l'enquête :

Dates des permanences :

Conformément à l'Arrêté du 21 juillet 2020, je me suis tenu à la disposition du public dans une salle proche de l'accueil des locaux de la Mairie de Bayeux pour trois permanences de trois heures réparties pendant les horaires d'ouverture de la mairie suivant le calendrier ci-après :

- le lundi 24 août 2020 de 9h30 à 12h30
- le mercredi 2 septembre 2020 de 9h00 à 12h00
- le lundi 7 septembre 2020 de 14h00 à 17h00

Tenue des permanences :

Le local mis à la disposition était suffisamment dimensionné et apte à recevoir des personnes à mobilité réduite ainsi qu'à l'écart des indiscrétions éventuelles. Des chaises étaient prévues dans le sas de réception faisant office de salle d'attente.

L'ordinateur officiel mis à disposition du public se situait en préfecture. Aucun ordinateur indépendant se trouvait en mairie. A la connaissance du Commissaire

j'effectuais une visite de 15 mn des lieux enquêteur, aucune personne n'a demandé à consulter le dossier par ce biais.

A l'occasion de mes trois permanences et avant l'ouverture de celles-ci concernés par l'enquête.

L'enquête s'est déroulée dans des conditions particulièrement calmes.

Au total, durant cette enquête, je n'ai rencontré aucune personne ni reçu de courrier ou constaté d'observations portées aux registres d'enquête.

Aucune autre observation n'a été relevée sur l'adresse mis à la disposition du public sur le site de la préfecture dédié à cette enquête

Durant l'enquête je n'ai pas rencontré de représentants de la municipalité en charge du dossier! seule Mme Ana BALLEROY m'a rendu régulièrement visite au cours des différentes permanences pour s'assurer du bon déroulement de ces dernières.

Comme lors de la précédente enquête, sur son principe même, la désaffection du public a été à la hauteur du peu d'intérêt que semble y avoir porté la municipalité (hormis le personnel directement rattaché à la Tapisserie) en dehors de son caractère législatif.

2.6 Clôture de l'enquête :

Le 7 septembre 2020 à 17h00, la dernière permanence étant terminée, j'ai clos et signé le registre d'enquête conformément au contenu de l'arrêté préfectoral. J'ai alors récupéré le registre destiné aux observations ainsi que l'ensemble du Dossier mis à la disposition du public. Je me suis également assuré que les dispositions mises à la disposition du public pour la consultation et le dépôts d'observations par voie dématérialisée étaient closes.

2.7 Communication au demandeur des observations recueillies

A l'issue de l'enquête, il a été établi une synthèse du déroulement de celle-ci. (Voir Annexe). Aucune question ni observation n'ayant été faites de la part du public le Commissaire enquêteur n'a pas jugé indispensable la production d'un mémoire en réponse.

En conséquence le vendredi 11 septembre 2020, le Commissaire Enquêteur a adressé le Procès-verbal de synthèse à la préfecture du Calvados. Un accusé de réception de ce document lui a été adressé en retour à cette même date.

3 - ANALYSE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES

3.1 Analyse quantitative

Durant cette enquête aucune personne ne s'est rendues au service d'urbanisme de la mairie de Bayeux pour mentionner une quelconque observation relative à l'enquête.

La même constatation vaut pour les éventuelles remarques déposées sur l'adresse mail dédiée au projet.

3.2 Analyse qualitative des observations recueillies

Sans objet

4 - TRANSMISSION DU RAPPORT D'ENQUÊTE

A l'issue du délai qui a suivi la clôture de cette enquête publique, j'ai remis en main propre et commenté à l'occasion d'une rencontre le vendredi 2 octobre 2020 à la préfecture du Calvados.

- deux exemplaires écrits ainsi qu'une version informatique de ce rapport et de ses annexes à Madame Laurence LEGRAND du Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement (BEA) de la préfecture du Calvados.
- un exemplaire de ce rapport et de ses annexes à été également transmis à M le Président du Tribunal Administratif de Caen.

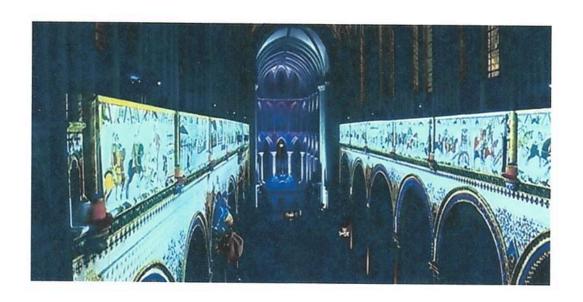
Fait à Courseulles le 1 octobre 2020

Le Commissaire Enquêteur

Pierre MICHEL

ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE RELATIVE A LA MODIFICATION DU PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) DU SITE PATRIMONIAL DE BAYEUX



Arrêté Préfectoral du 21 Juillet 2020

Enquête réalisée du 24/08/20 au 7/09/20 inclus

CHAPITRE 2

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pierre MICHEL

Analyse du Commissaire Enquêteur sur l'enquête :

Le déroulement de l'enquête s'est effectué sans incident.

Sur le principe même de l'enquête, la désaffection du public a été à la hauteur du peu d'intérêt que semble y avoir porté la municipalité en dehors de son caractère législatif.

Je rappelle que l'enquête avait pour objet la modification du PSMV(Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) s'articulant autour de deux axes :

- Un projet de restructuration et d'extension du musée de la Tapisserie de Bayeux.
- La Corrections de documents graphiques et règlements écrits existants

Bilan des observations

- Nombre d'observations sur le registre d'enquête : 0
- Nombre de courriers ou mails reçus en Mairie : 0
- Nombre d'observation sur le site de la Préfecture : 0

L' enquête est bien documentée même s'il manque un volet historique sur la tapisserie, sa création, le fait qu'elle se trouve à Bayeux.

Le projet permet au public de parfaitement situer les tenants, les aboutissants et tous critères qui interfèrent avec l'intérêt public.

Le règlement constitue un cadre de travail fixe, public, partagé et égalitaire. Il est regrettable que le document proposé au public lors de cette l'enquête n'ait pas été actualisé à la suite de l'enquête précédente qui s'est déroulée en 2011.

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et végétal, les conditions de la constructibilité et de l'aménagement sont définies.

Les dispositions réglementaires établies graphiquement de manière détaillée sur le document présenté au public sont convenablement rédigées.

Conclusion et Avis:

A l'issue d'une enquête publique ayant duré 15 jours, il apparaît :

- que la publicité par affichage a été faite dans les délais et maintenue pendant toute la durée de l'enquête.
- que les publications légales dans les journaux régionaux ont été faites plus de 15 jours avant le début de l'enquête et répétées dans ces mêmes journaux dans les huit premiers jours de l'enquête,
- que le dossier a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Bayeux et sur le site internet de la préfecture du Calvados.

- que le Commissaire Enquêteur a tenu les 3 permanences prévues pour recevoir le public en la mairie de Bayeux.
- que les termes de l'arrêté du Préfet du Calvados ayant organisé cette enquête publique ont été intégralement respectés,
- que le Commissaire Enquêteur n'a à rapporter aucun incident notable qui aurait pu perturber le bon déroulement de cette enquête,

Attendu que:

- le projet envisagé est en cohérence avec les dispositions des documents supra-communaux ;
- la concertation préalable associant notamment la communauté de commune Bayeux intercom, la commission locale du site patrimonial remarquable de Bayeux, l'architecte des bâtiments de France, La mission régionale d'autorité environnementale a donné l'impression de transparence, voire d'une volonté d'aboutir.

Au vu de ces éléments, le Commissaire Enquêteur estime que :

- les prescriptions architecturales incluses dans le règlement permettent d'assurer une sauvegarde harmonieuse des ensembles déjà bâtis.

Après étude et analyse du dossier, reconnaissances sur le terrain, absence d'observations du public, échanges avec les porteurs du projet, et considérant la qualité du projet et le bien fondé des modifications proposées.

Le commissaire enquêteur émet un AVIS FAVORABLE au projet présenté assorti :

De la recommandation suivante :

Il sera nécessaire d'actualiser les documents graphiques et règlements écrits existants dés l'approbation de la modification du PSMV.

Fait à Courseulles-sur Mer le 1 octobre 2020

Le Commissaire Enquêteur

- And

Pierre

MICHEL

ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE RELATIVE A LA MODIFICATION DU PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) DU SITE PATRIMONIAL DE BAYEUX



Arrêté Préfectoral du 21 Juillet 2020

Enquête réalisée du 24/08/20 au 7/09/20 inclus

CHAPITRE 3

ANNEXES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

23/03/2020

FD

N° E20000016/14

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 13/03/2020, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet du Calvados demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : la modification du plan de sauvegarde et de mise envaleur (PSMV) du site patrimonial remarquable de Bayeux :

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment, les articles L. 313-1 et R. 313-11 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020;

DECIDE

- ARTICLE 1 : Monsieur Pierre MICHEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet du Calvados et à Monsieur Pierre MICHEL.

Fait à Caen, le 23/03/2020.

Le Président,

Signé

Hervé GUILLOU

Pour copie certifiée conforme al'

La greffière en chef

P. Legentil-Karamian



Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Bayeux

le préfet du calvados chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code du patrimoine,

VU le code de l'environnement,

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération de la communauté de communes Bayeux Intercom en date du 2 juillet 2019 sollicitant la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Bayeux,

VU les avis de la commission locale du site patrimonial remarquable de Bayeux en date des 28 février, 28 juin et 13 septembre 2019,

VU l'avis de l'architecte des bâtiments de France en date du 10 décembre 2019,

VU la décision de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 6 février 2020 par laquelle le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale,

VU les avis réputés favorables des personnes publiques associées,

VU l'avis favorable de la chambre de métiers et de l'artisanat Calvados-Orne du 29 juin 2020,

VU la décision du tribunal administratif en date du 23 mars 2020 désignant M. Pierre MICHEL en qualité de commissaire enquêteur,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados

ARRETE

ARTICLE 1:

Il sera procédé du lundi 24 août 2020 au lundi 7 septembre 2020 inclus soit 15 jours consécutifs, sur la commune de Bayeux, à une enquête publique préalable à la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Bayeux.

ARTICLE 2:

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de BAYEUX (service accueil population) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h. Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, et tenu à sa disposition.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de BAYEUX ou par voie électronique à la préfecture du Calvados (pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr.) Elles sont consultables sur le site internet des services de l'État dans le département du Calvados.

Le dossier sera également consultable, pendant la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture <u>www.calvados.gouv.fr</u> *Publication/Avis* et consultation du public ainsi que sur un poste informatique à la préfecture du Calvados – BEA pendant les jours et heures d'ouverture au public.

ARTICLE 3:

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de l'enquête, un avis au public sera affiché à la mairie de Bayeux et dans les lieux d'affichage habituels de la commune siège de l'enquête.

Les certificats attestant l'accomplissement de ces formalités seront adressés à la préfecture du Calvados, DCPPAT, bureau de l'environnement et de l'aménagement.

Ce même avis au public sera annoncé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux « Ouest-France » et «La Renaissance le Bessin Côte de Nacre» par les soins de la préfecture du Calvados. Il sera publié sur le site internet de la préfecture du calvados.

Pendant cette même période, cet avis sera également affiché par le responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

<u>ARTICLE 4</u>: M. Pierre MICHEL, commissaire enquêteur, sera présent en mairie de BAYEUX et se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et heures suivants :

- lundi 24 août 2020 de 9 h 30 à 12 h 30
- mercredi 2 septembre 2020 de 9 h à 12 h
- lundi 7 septembre 2020 de 14 h à 17 h

Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera sur place, les observations écrites ou orales consignées dans un procèsverbal de synthèse en l'invitant à produire dans un délai de quinze jours, ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur rédigera, d'une part, un rapport comportant l'objet du projet, la liste des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et les observations éventuelles du responsable du projet en réponse aux observations du public, et, d'autre part, ses conclusions motivées qui doivent figurer dans un document séparé et préciser si elles sont favorables ou non au projet.

Il adressera à la préfecture du Calvados, DCPPAT, bureau de l'environnement et de l'aménagement, le dossier de l'enquête déposé à la mairie de BAYEUX, accompagné du registre et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 5: Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au président du tribunal administratif, au demandeur ainsi qu'au maire. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public à la mairie de BAYEUX et à la préfecture du Calvados, DCPPAT, bureau de l'environnement et de l'aménagement pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront en outre publiés sur le site internet de la préfecture du Calvados pendant un an.

<u>ARTICLE 6</u>: A l'issue de la procédure, le plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Bayeux, éventuellement modifié, sera approuvé, le cas échéant, par arrêté préfectoral.

<u>ARTICLE 7</u>: Toutes informations sur ce projet peuvent être demandées auprès de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Calvados sise 13 bis rue Saint-Ouen – 14052 CAEN Cedex 4 (02 31 15 61 00).

Le directeur régional des affaires culturelles de Normandie prendra en charge les frais occasionnés par l'enquête publique, notamment ceux relatifs aux différentes mesures de publicité et à l'indemnisation du commissaire-enquêteur.

ARTICLE 8 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le commissaire enquêteur, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Calvados et le maire de la commune de BAYEUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Fait à Caen, le 21 juillet 2020

Pour le Préfet et par délégation, le directeur de cabinet

Bruno BERTHET

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

M. le Président du Tribunal Administratif M. le directeur régional des affaires culturelles de Normandie M. le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Calvados Mme la sous-préfète de Bayeux

Département du Calvados Commune de BAYEUX

Certificat d'affichage

signature - cachet

Ana BALLEROY

pref-environnement@calvados.gouv.fr

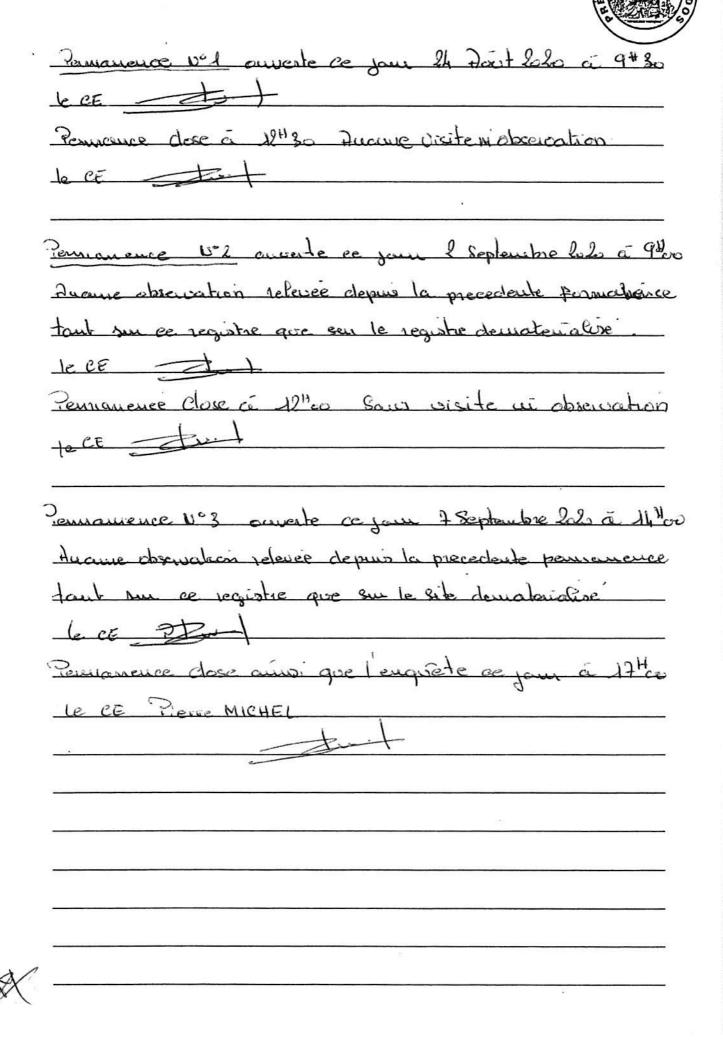
A retourner par mail à :

PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE
Modification du plan de seuverande
et de mise en valeur de ste patrimonio
Modification du plan de seuverande et de mix en valeur du ste patrimaine Neurarquable de Bayeup
En exécution de l'arrêté du
il sera procédé du lh. A out holo a 943 au 7 Septembre lolo a 1740. inclus,
à une enquête relative à la modification de plan de Samoegande
et de mire en valou du site patimioniel remarquable
de Bayens
Registre ouvert le Sh. Acrist. 2020

Le Maire

Le Commissaire Enquêteur

the state of the s





Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Bayeux

Par arrêté du 21 juillet 2020, une enquête publique d'une durée de 15 jours consécutifs est prescrite du lundi 24 août 2020 au lundi 7 septembre 2020 inclus.

Au terme de la procédure le plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville de Bayeux, éventuellement modifié, sera approuvé, le cas échéant, par arrêté préfectoral.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable :

- sur le site internet de la préfecture www.calvados.gouv.fr
- en mairie de Bayeux, aux heures et jours d'ouverture de la mairie soit le lundi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h.
- sur un poste informatique à la préfecture du Calvados BEA, pendant les jours et heures d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre disponible en mairie, par mail à l'adresse suivante : pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr. ou par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Bayeux.

Ces observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture. L'avis d'enquête ainsi que le dossier d'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture.

- M. Pierre MICHEL , commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Bayeux les jours suivants :
- lundi 24 août 2020 de 9 h 30 à 12 h 30
- mercredi 2 septembre 2020 de 9 h à 12 h
- lundi 7 septembre 2020 de 14 h à 17 h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Bayeux, à la préfecture du calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) ainsi que sur le site de la préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Calvados sise 13 bis rue Saint-Ouen – 14052 CAEN Cedex 4 (02 31 15 61 00).

FAIT à CAEN, le 21 juillet 2020 Pour le préfet et par délégation le directeur de cabinet

Bruno BERTHET

M. Pierre MICHEL 5 rue Massieu de Clerval 14470 COURSEULLES-SUR-MER Tel: 09.81.30.58.78 / 06.76.48.97.02

> Monsieur le Préfet du Calvados Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Préfecture du Calvados Rue Daniel Huet 14038 Caen Cedex 9

Courseulles, le 11 septembre 2020

Objet : Enquête Publique relative à la modification du règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PMSV) du site patrimonial remarquable de Bayeux.

Monsieur le Préfet,

Conformément à la décision du 23 mars 2020 de M. le président du tribunal administratif de Caen, j'ai été chargé de mener l'Enquête Publique sur : «la modification du règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PMSV) du site patrimonial remarquable de Bayeux. » présentée par M. le préfet du Calvados en date du 21 juillet 2020.

Cette enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions entre les lundi 24 août 2020 à 9h00 et lundi 7 septembre 2020 à 17h00 soit sur 15 jours consécutifs.

Vous trouverez ci-après la synthèse du déroulement de l'enquête.

RAPPORT DE SYNTHESE

Déroulement de l'enquête

Cette enquête qui devait se tenir au début du second trimestre 2020 à été reportée pour cause de pandémie de covid 19.

Aussi la désignation du Commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Caen date du 23 mars 2020 et non du 10 juin 2020 comme il a pu être écrit sur certain document.

Les trois permanences se sont déroulées aux jours prévus par l'arrêté de prescription en date du 21 juillet 2020 soit :

- le lundi 24 août 2020 de 9h30 à 12h30
- -le mercredi 2 août 2020 de 09h00 à 12h00
- -le lundi 7 septembre 2020 de 14h00 à 17h00

Aucun incident n'est à signaler. Le local mis à la disposition du Commissaire Enquêteur en mairie de Bayeux était suffisamment spacieux pour permettre la consultation du dossier et les échanges avec le public sans difficulté.

Les parties prenantes au projet m'ont fourni et commenté tous les documents nécessaires à sa compréhension répondant à toutes mes demandes et interrogations.

L'information sur l'enquête a été faite par les différents moyens prévus par la réglementation même si celle-ci a été réduite au stricte minimum.

Le surplus de 4 affiches retrouvées dans le dossier mis à la disposition du public indique un certain laxisme de la part des services municipaux pour la publicité nécessaire à faire sur le site du projet.

De même l'information demandée avec insistance par le Commissaire Enquêteur dans les différents médias communaux et intercommunaux n'a pas été prise en compte (rien dans les bulletins municipaux, la presse locale (en dehors des annonces légales) ou sur les sites internet.

Il est surprenant que le règlement relatif au PSMV figurant dans le dossier soit daté du mois d'avril 2007 alors qu'une précédente enquête portant modification du PSMV s'est déroulée entre le 29 août 2011 et le 28 septembre 2011.

Les nouveaux éléments relatifs à cette première modification n'ont pas du sembler significatifs à l'ensemble des acteurs du dossier pour juger bon de mettre le règlement à jour !

Le Commissaire enquêteur souhaite qu'il n'en sera pas de même pour la prochaine « mouture » de ce document d'urbanisme essentiel.

Le dossier aurait mérité une refonte un peu plus approfondie au regard de sa version précédente de manière à mieux anticiper les éventuelles remarques.

Au total, durant cette enquête, je n'ai rencontré aucune personne ni reçu de courrier ou constaté d'observations portées au registre d'enquête.

Aucune autre observation n'a été relevée sur l'adresse mis à la disposition du public sur le site de la préfecture dédié à cette enquête.

La clôture de l'enquête publique s'est effectuée le 7 septembre 2020 à 17h00. La page de clôture du registre consultable en mairie de Bayeux a été signée par mes soins. Le même jour, j'ai pris possession de l'ensemble du dossier ainsi que du registre d'enquête avec ses pièces annexées.

Aucune questions supplémentaires autre que celles pour lesquelles il a déjà eu réponses dans ses entretiens préalables relative au dossier n'est sollicitée par le Commissaire Enquêteur.

En conséquence, la production d'un mémoire en réponse ne me paraissant pas indispensable, je vous demande juste un accusé de réception de ce message avant le lundi 28 septembre 2020 afin de ne pas entraver la procédure concernant le déroulement de l'enquête.

Je vous confirme que je vous remettrais le rapport définitif ainsi que les conclusions relatifs à cette enquête, comme convenu avec votre secrétariat, le vendredi 2 octobre 2020 à 9h00 en vos locaux.

Bien entendu, si vous souhaitez avoir plus de précisions sur certains points évoqués dans cette synthèse, je suis à votre entière disposition pour vous apporter tous compléments d'informations nécessaires.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ce procès-verbal de synthèse sera intégrés au rapport final.

Pierre MICHEL Commissaire enquêteur

But

Theorem Directive doors house was necessar of, hermone, do reage of 4.5 anchor of the Directive Directive

siège de l'enquête publique définie à l'antenne interroprimi arris (sousser sous format paper of numerique) his lond; 24 moit 2000 de 9 n 00 a 2 n 00 et tendred: 25 septembre 2000 de 14 n 00 a 17 n 00

set auton services an expensive suitor visus on miscare sevantes. Monthiquet, miscare 26 eoût 2020 de 10 ii 0.0 à 12 n.00. Le Mossif Littly, miscared 26 eoût 2020 de 16 ii 0.0 à 17 n.00. Le Mossif Littly, miscared 26 eoût 2020 de 9 ii 0.0 à 12 n.00. Cestilly, bindt 31 eoût 2020 de 9 ii 0.0 à 12 n.00. Cestilly, bindt 31 eoût 2020 de 14 n.00 à 16 n.00. maro, 1er septembre 2020 de 10 h 00 à 12 h 00.

Desisted, march for septembre 2020 de 14 h 00 Å 17 h 00, Secret Honorine de-Cucy, march for septembre 2020 de 14 h 00 Å 18 h 00,

previous name for septembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00, series 40 notation de companya de c

Significiale en Bersin, joudi 17 sobtembre de 14 n.00 à 1 éni00. Maissur Mar (Bainte-Hononice-des-Pentes), maiss 22 sestembre 2020 de 16 n.00 à

public poursi depriser see observations et propositions pendant toute la durés de ing les registres d'enquête établis sur fouriets non mobiles côtée et paraphes par la

ida en seguinna d'enquete etaura sur insurece non mocres cons et paraphes per la soblesson d'enquete, disponibles dans sociales ha missines et manes itéléguées ainse la seigne et aux antennes intercommunales d'aigny-Omatia triterpoin, aux jours et ma habithate d'overture ou papic, als le négliste dématériques sécurités ouvert 241/240, à l'achéisen auvente.

de la régistre dematérique anourse ouvert setrutes, à l'acrésie duverte le l'Asservergatre-dematérique d'70004. La objette étectrolique adminé au président de la continuación d'enquête, à rease course telesante i enquêtespubliques/étegoy-orisésa-esterpoiste (deservations serviré ensurée publisés sur le régistre dérestensible pour être bassa-

power postal screens au president de la convincion d'expulse à l'adesse l'au e d'alges-Dimater Intercom, au plus tied le vende d. 25 sepais-lère à 17 è 00. ceux pours et hériets de permanencies de la communion d'enquête précides ci-

ne peutre, à sa stémplier et à ses frus, obteux continuncation du closser publicus supres de Margaux Aloneo, chargée de mission PCL) à

es de la compositio de communicación d'enquiste rentanteira, atasis un circa de issuite du plan et les communiques les consmittes écrites et pro the part of the complete and the communiques as court that it should be con-pleted from the court of the communiques. Le responsable du plan displaces and the court out tops produing see observations. La commission d'exigni-cial de les consciousnes motivaire à Marie la Presidente d'avigni/Creatie. If his consultation motivates a Marie la Présidente d'avegrychendra-des e des series pours à comptes de la fin de l'enquête, accorrapagnés de des series au maries. Elle transmitte aimutenrésent une copie du de des la comment des parties de la comment de la comment de la com-ltation de la comment de la comme

Annual service de la desta de la come de la

Modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Bayeux

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par amété du 21 juint 2020, une anguéta publique d'una stune de 15 jours come-outits est prescrite du lund: 24 août 2020 au lund: 7 septembre 2020 indus.

Au terme de la procedure se pran de eau-regande et de mise en vareur de la vise de bayeux, éventuellement ropolité, seus approuvé, le cas acheirit, par errété pré-

Pendant la durée de l'exquête, la dossier pera condultable

sur le site infernet de la préfecture Www.celvados.gouv.fr

eri matrie de Bayeux, sux heures et viurs. recrimana de Bayeux, aux haunes et plans d'ouveture de la maine aoit le fonds de 9 n 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 90, du manii au vendroch de 8 h 30 à 12 h 30 et ce 13 h 30 à 17 h 00 et le asimisió de 8 n 30 à 12 h 00.

sur un poste informatique à la préfection du Calvados - BEA, pendant les jours et

heures if ouvertine au public. Le public poutra formuler ses observa-tions sur le registre disponitive en maria, par mail à l'adresse servisite.

preferiquote-icperticalizados govy fi ou per courier adresse au pre-empulteur à la maine de flayeux.

te public sur le site internet de la prefec-

1. avis d'enquête ainsi que le dossier d'esof publies for in site internet e la préfecture

M. Pierra Michal, commissaire enquêteur se tiendre à la déposition du public en marie de Bayeux les jours suvents jund 24 soiz 2028 de 8 h 20 à 12 l

edi 2 septembre 2020 de (il h 50 à

fundi 7 septembre 2020 de 16 h 00 à

Le rapport et les conclusions du correr vaire enquêteur serrint tenus à la dispo-nition du public en mairie de flaveux. è la préfecture du Calvados (bereiau de l'anvironnement et de l'amériagement) ains que sur la aite de la prétecture pendard th à compter de la clôtura de Pare

Ces informations aur le devoier pre-vent être demandées auprile de l'Unité départementale de l'aronitécture et du patrizione du Calvados sise 13b 14052 Case cadev 4 (02 31 15 61 00)

> Fut à Caon, le 21 justet 2020 : Pour la Préfet et par délégation Le Drecteur de cabinet BOODD DERTHET

Sylvain MILLET-LIANS SML AVOCAT CONSEILS

39, nos da la Pigaciene, 1 e000 CAEN Tel: 09 75 25 31 62

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par decisions en date du 29 justes 2000 / vasocia unique de la sociale EDMS so cidità è responsabilité limites, su sapta de 5 600 euros, siego sobiat. Médicincianos (14270), zona industriale Afreia Zucherman, RCS Lisbeux ST 497 385, a pra acte de la dériession de ses innonces de que de de la festiva Dujarde de meurant 15, rue de la Basculie 14270 Magnyti-Greepagos et de la reconstitution de M. Anthony Dujardon, ne le 17 aeptembre 1869 à Cann (14) de nitionalite tranquise, demeurant 9, rue destricitationalite tranquise, demeurant 9, rue destricitations. naîte trançaise, derreurant 9 rus desPe-titos-Marrattes, 14270 Meginna-Cantas-gns, en duaité de gérant de la société pour une durée indetection du 1er soit 2020

Les formalités sont accomposes do Re tre du commerce et des societés de l'

La Géracco.

Sylvain MILLET-LIAIS SML AVOCAT CONSEILS

39, rue da la Pigacière, 14000 CAEN Tét 09 75-25-31 82

CHANGEMENT DE GERANT

Par décisions en date do 29 juillet 2020 l'associd unique de la société EDTPE, so-CMI à responsibilité limitée, du capital de 10 000 mirros, sirige social pola d'ac-fivitée. P. rue de la Luvrisson, Le Grand Clos. 14100 Saint-Désir. ACS Liteleux 501 314 285, a pris acte de la déministra 501 335 285, a pris acto do lit dénunsia de ses fonctions de génera de M. Fatino Dujerdini demouvant 15 hier de la fais-culo, 14270 Majny la Compagna et de la nomination de M. Anthony Dujerdini, de la 17 esptembre 1995 à Com (16), de major

Uton 6 torrettor ins, en qualite de gérant de la société pour une durée indéterminée à constité the her poor 2020.

Les formalités sont accomplies es Registra du ocorreance et des aquietes de Li-

La Gérance

Famille, héritage

La pension alimentaire à un enfant n'est pas un cadeau

La pension alimentaire versée à un enfant dans le besoin réest pas un cadeau qui poumait être pris en considération au moment de la succession.

Il s'agit, selon la Cour de cassation, d'une obligation atmientaire pour les parents, qui ne doit pas être confondue avec une constion, surtout si elle ne diminue pas le capital de celui qui donne. (Cass Civ 1, 15.11,2017 W 18-28,395).

AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS!!

Démolition de 6 logements individuels et construction de 13 logements individuels à Luc-sur-Mer

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passa le marché : Inolya. ?. place Foch, CS 20176, 14010 Gisen cedex. Tél. 02 31 30 36 36. Adresse internet ; www.inolya.fr Pouvoir adjudication: M. le Directour général.

Type de procédure : attaplée.

Objet des marchés : démolition de ê logements individuels et construction de 13 logements individuels.

Lieu d'exécution : Euc-sur-Mar, rue A.-Lemarchand.

Descriptif des lots : Let 11 : électricité.

Variantes acceptées/exigées: OR. Modalités de palement: virament banceire dans un délai global de 30 joi Modalités de palement virument banceire dans un dése global de 30 jours. Critères de sélection des candidatures (compétences, moyans, capacité écono-

Critères d'attribution des offres : cotères énoxices dans le règlement de consul-

Justificatifs obligatoires à produire quant aux qualités et capacités du candidat : DC3 et DC2, moyens en personnel et matériel actuels, références sur des pro-jets similaires datant de moins de 8 ans ou le Dame rédige en français, attestation

Lieu de consultation et de téléchargement du dossier de consultation, d'obtention de renseignements complémentaires et de transmission des can-didatures et des offres : https://isolys.e-membespublics.com. Date limits de réception des candidatures et des offres : 21 septembre 2020 à 19 h 00.

Autres renseignements: le texte complet de cette annonce est également dépo-nible sur le site : www.nosya.tr.rubrique : "vous cherches, nos marchés pública". Date d'envoi de l'avis à la publication : 12 août 2020.

Avis d'attribution

marchés publics et privés

SEMINOR

Marché de fourniture et acheminement d'électricité pour cinq points de livraison

AVIS D'ATTRIBUTION

Maitre d'ouvrage : Serrieor, 16, place du Général-Leclorc, 76405 Fécamp codex. Objet du marché : maiché de fourniture et acheminement délectricité pour cinq

CONTROL OF THE SECTION OF THE SECTIO

Immobilier

Compromis signé, la commission de l'agence est due

Le compromis de vente sus la seur agent immobilier oblige à lui verser sa commission car or retire and + partition +

L'agent immobilier n'a droit à se commission qu'après la signature d'un acte écrit mentionnes à l'engagement définité des deux parties, mais it n'est pas necessars que de seit racte notane, a rappelé la Cour de cassation

Le « compromis » est en effet un angagament réciproque de l'acheteur et du vendour et tous deux elers d'accord eur le tien et sur la prix, sont engagés définitivement et amus d'aller signes l'acte chez le notaire lorsqu'il sera polit Dire tons certie promesse réciproque de vente et d'achet est un engagement mévocable pour les-déux signateires qui donne droit à la commission de l'agent immobilier

La Cour sidels jugé que cet intermédiam n'austriana à sa commission qu'en cas de transaction définitivement conside, ce qui est le cas avec la signature du compromis

Carus que remonosment par la suite à se rendre chez le notalis pour acheter ou pour sendre commettrait une faute. La Cour viere de luger dans un cas semblable que l'acquéreix ayant renonce son gut sait dentiuement engage, desait non seulement des inderentes au emideur mas également le commission de agence d'un ve fittellemment et le compronne prévoit des conditerms and armines the appropriate the planter to be seened

L211-12 au Code de l'environnement Cette deliberation Richit se deliberation male au régime de Drait de présimption urbain est affichée et térruir à la dépose fon du public au een de la rraine, aux jours et heures habituels d'ouverture.

efecture du CALVADOS Modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de Bayeux

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par siráté du 21 juliet 2020, une enquête publique d'une durée de 15 jours consécutifs est prescrite du lund 2 4 soû? 2020 au juliet 2 septembre 2020 inclus. Au terme de la procédure, le plan de seu-

venante et de mise en valour de la ville de Bayeux, éventuellement modifié, sera approuvé, le ces échéent, par arrêté pré-

Pendant le dunée de l'enquête, le dossier sera consultable - sur le site internet de la préfecture

www.calvarios.gouv.fr en maine de Bayeux, aux neures et jours d'ouverture de la mairie soit le lundi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 90, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 90 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 00. - sur un poste informatique à la préfecture

du Cavedor - BEA, pendart les jours et heures d'ouverture ex public. Le public pourts formuler ses observa-

Le public pours formules els deserves toma sur le registre disposible en marie, par mail à l'adresse suvante pret enquete-cpelècalisation gouv fr ou par courrier adresse au commissaire enquêteur à la marie de Beyeux Ces observations seriort consultables par le public sur le abla internet de la préfoc-

quête seront publiks que le site internet

he transfer à la disposition du public en marie de Beveux les jours suivants : lund 24 août 2020 de 9 h 30 à 12 h 30, marcred 2 septembre 2020 de 9 h 00 é

12 h 60. - lundi 7 septembrs: 2020 de 14 h 00 à 17 5 00.

17 h 00.

Le rapport et les consissents du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en marie de Bayeux, à le préfecture du Calvada (oureau de l'environnement et de l'aménagament) ansi que sur le site de la préfecture pendant. an a compter de la clôture de l'ec-

des demandese suprès de l'Unité dépar-temandes de l'eminecture et du patri moine du Galledos sien 13 bis, rue Selté Juan, 14000 Carm cedex 4 (32 31 15 61

CHANGE BY CHANGE BY THE

M. Bruno BERTHET

RCS Catch 378 532 495 AVIS

2408/20

Beign spose: Forme do telen M112 BEMILE-BELANCE

Survives acte sous rating prive an date du to jump 2020, it a site constaté la radiation de gérande de Mine Laurence Huin, suite à son décès survenu le 5 mei 2019 et le a de procéde, avec ettet su 10 juitet 2020, à la transformation en société d'exploitation agricole dénormée SCEA du Saure Bland.

Inscriptions modificatives auprès du RGS de Caen.

Pour avst La Clárance

MARCHÉS **AUTANT DE**

PLATEFORMES OUE D'ACHETEURS !!



LACESTRALEDESITIARCHESCOTI

1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS

DES CHARGES

Immobilier

On est censé connaître l'état de sa maison

Le propositaire d'un bâtiment est censé connaître son état, notarrament après l'intervention d'une entreprise de travaux.

En resent procèder à des travaux par une entreprise de couvertura, e vendeur savait nécessairement que tout n'était pas réparé, ora déduit les juges de la Cour de cassation. Il ne peut donc ses s'abriter demère la clause classique de l'ecte de vente qui écelle se responsabilité en cas de vice caché

En revenible, pour les juges, l'acquéreur n'est pas dans la même de salion. D'une part, a ne paut pas lui être reproché de ne pas être monté sur une échelle pour verifier l'état du toit, et d'autre part, marca ex favor fait, e maurait pas pu, étant profane en la manket, on their des conclutions attes.

Elect gas visible de l'existence, le tolture en maquais état peut STATE CONTROLLED UP AND CHEFTE

Le voe daine paut arrang à la consammaion ou vendeur à assumer le coult des margis les même provinces de l'armytetion de A WIND OF STREET OF STREET SALES AND STREET OF STREET SALES Case Co. 5. 15.2.3774 6 to 32.5838



Servic Libre 35099

